



LUGO DI NAZZA
Mairie

ARRÊTE n°072022 portant constatation de l'incorporation du bien dans le domaine communal C12 lots 1 et 2

Le maire de la commune de Lugo di Nazza

Vu les articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu que le propriétaire du lot 1 de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Lugo di Nazza sous le numéro 12 de la section C

Vu que le propriétaire du lot 2 de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Lugo di Nazza sous le numéro 12 de la section C

sont décédés depuis plus de 30 ans.

Vu que ces biens constituent des biens sans maître,

Vu la délibération du conseil municipal 33/2022 en date du 09 novembre 2022 autorisant le maire à acquérir ces biens.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Constate l'incorporation des lots 1 et 2 des immeubles en Biens Non Délimités situés à Lugo di Nazza section C numéro 12 dans le domaine communal

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une notification en sera faite à Monsieur le Préfet de la Haute Corse.

Article 3 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lugo di Nazza, le 15 novembre 2022

Le Maire

François BENEDETTI





LUGO DI NAZZA
Mairie

A R R E T E n°062022 portant constatation de l'incorporation du bien dans le domaine communal C11

Le maire de la commune de Lugo di Nazza

Vu les articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu que le propriétaire de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Lugo di Nazza sous le numéro 11 de la section C est décédé depuis plus de 30 ans.

Vu que ces biens constituent des biens sans maître,

Vu la délibération du conseil municipal 32/2022 en date du 09 novembre 2022 autorisant le maire à acquérir ces biens.

ARRETE :

Article 1^{er} : Constate l'incorporation de l'immeuble situé à Lugo di Nazza section C numéro 11 dans le domaine communal

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une notification en sera faite à Monsieur le Préfet de la Haute Corse.

Article 3 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lugo di Nazza, le 15 novembre 2022

Le Maire

François BENEDETTI





LUGO DI NAZZA
Mairie

A R R E T E n°082022 portant constatation de l'incorporation du bien dans le domaine communal C13

Le maire de la commune de Lugo di Nazza

Vu les articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu que le propriétaire de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Lugo di Nazza sous le numéro 13 de la section C est décédé depuis plus de 30 ans.

Vu que ces biens constituent des biens sans maître,

Vu la délibération du conseil municipal 34/2022 en date du 09 novembre 2022 autorisant le maire à acquérir ces biens.

ARRETE :

Article 1^{er} : Constate l'incorporation de l'immeuble situé à Lugo di Nazza section C numéro 13 dans le domaine communal

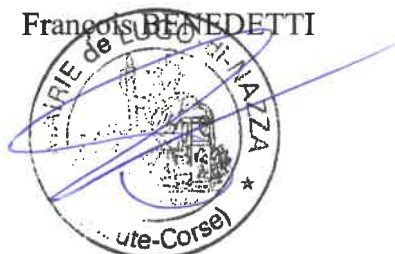
Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une notification en sera faite à Monsieur le Préfet de la Haute Corse.

Article 3 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lugo di Nazza, le 15 novembre 2022

Le Maire

François BENEDETTI





LUGO DI NAZZA
Mairie

A R R E T E n°092022 portant constatation de l'incorporation du bien dans le domaine communal C14 lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Le maire de la commune de Lugo di Nazza

Vu les articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu que les propriétaires des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Lugo di Nazza sous le numéro 14 de la section C sont décédés depuis plus de 30 ans.

Vu que ces biens constituent des biens sans maître,

Vu la délibération du conseil municipal 35/2022 en date du 09 novembre 2022 autorisant le maire à acquérir ces biens.

ARRETE :

Article 1^{er} : Constate l'incorporation des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'immeuble en Biens Non Délimités situés à Lugo di Nazza section C numéro 14 dans le domaine communal

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une notification en sera faite à Monsieur le Préfet de la Haute Corse.

Article 3 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lugo di Nazza, le 15 novembre 2022

Le Maire

Francois BENEDETTI

